

Certificats: EC-III-15, EC-III-17, EC-III-21, EC-III-22

La Régie de l'énergie est responsable, au Québec, de l'adoption, de la surveillance et de l'application des normes de fiabilité de la NERC et de leurs annexes.

Les informations en rouge représentent les modifications apportées à la liste des normes

Normes	Version	Titre	Date d'adoption	Date de mise en vigueur	Raison
BAL-005	0.2b	Réglage automatique de la production			2
CIP-001	<del>2a</del>	Signalement des actes de sabotage (norme inactive)			<del>2, 3</del>
CIP-002	3	Cybersécurité — Identification des actifs électroniques critiques			2, 3
CIP-003	3	Mécanismes de gestion de la sécurité			2, 3
CIP-004	3a	Personnel et formation			2, 3
CIP-005	3a	Périmètres de sécurité électroniques			2, 3
CIP-006	3c	Sécurité physique des actifs électroniques critiques			2, 3
CIP-007	3a	Gestion de la sécurité des systèmes			2, 3
CIP-008	3	Signalement des incidents et plan d'intervention			2, 3
CIP-009	3	Plan de rétablissement pour les actifs électroniques critiques			2, 3
COM-001	1.1	Télécommunications	2013-10-30 (D-2013-176)	2015-04-01 (D-2014-216)	2
COM-002	2	Communications et coordination			2
EOP-001	2.1b	Planification des mesures d'urgence	2013-10-30 (D-2013-176)	2015-04-01 (D-2014-016)	2
EOP-003	2	Plan de délestage			2
EOP-004	2	Déclaration des perturbations			2
EOP-005	2	Remise en charge du réseau à partir de ressources à démarrage autonome			2
EOP-008	1	Plans en cas de perte de fonctionnalité du centre de contrôle			2
FAC-001	1	Exigences relatives au raccordement des installations			2
FAC-002	1	Coordination des plans relatifs aux nouvelles installations			2
FAC-003	1	Programme de maîtrise de la végétation dans les emprises des lignes de transport			2
FAC-008	3	Caractéristiques assignées des installations			2
FAC-014	2	Établir et communiquer les capacités de transfert			2

- 1 Intégrité des équipements
- 2 Fiabilité de l'interconnexion
- 3 Sécurité de l'interconnexion et des actifs critiques Page 1 de 4



Certificats: EC-III-15, EC-III-17, EC-III-21, EC-III-22

La Régie de l'énergie est responsable, au Québec, de l'adoption, de la surveillance et de l'application des normes de fiabilité de la NERC et de leurs annexes.

Les informations en rouge représentent les modifications apportées à la liste des normes

Normes	Version	Titre	Date d'adoption	Date de mise en vigueur	Raison
INT-004	<del>2</del> 3.1	Modification des transactions d'échanges dynamique-Transferts dynamiques			2
INT-006	34	Réponse au responsable des échanges Évaluation des transactions d'échange			2
IRO-001	1.1	Coordination de la fiabilité — Responsabilité et autorité			2
IRO-004	2	Coordination de la fiabilité — Planification de l'exploitation			2
IRO-005	3.1a	Coordination de la fiabilité — Exploitation, journée en cours			2
IRO-010	1a	Spécification et collecte des données du coordonnateur de la fiabilité			2
MOD-001	1a	Capacité disponible du réseau de transport			2
MOD-004	1	Marge de partage de capacité			2
MOD-008	1	Méthodologie de calcul de la marge de fiabilité de transport (TRM)			2
MOD-010	0	Données en régime permanent pour la modélisation et la simulation du réseau de transport			2
MOD-012	0	Données en régime dynamique pour la modélisation et la simulation du réseau de transport			2
MOD-017	0.1	Demandes globales réelles et prévues et énergie disponible nette			2
MOD-018	0	Présentation des données sur la demande réelle et la demande prévue			2
MOD-019	0.1	Prévisions des demandes interruptibles et des données de la gestion des charges modulables			2
MOD-020	0	Communications des demandes interruptibles et des données de la gestion des charges modulables			2
MOD-021	1	Méthodes de comptabilisation des effets de la gestion de la demande par les charges modulables dans les prévisions			2
MOD-026	1	Vérification des modèles et des données pour les systèmes d'excitation de groupe de production ou les fonctions de commande volt/var de centrale			2
MOD-028	2	Méthodologie relative aux échanges de la zone			1, 2
MOD-029	1a	Méthodologie du trajet de réseau minimal			1, 2
MOD-030	2	Méthodologie des interfaces de transit			1, 2
PER-001	0.2	Responsabilités et pouvoirs du personnel d'exploitation	2013-10-30 (D-2013-176)	2015-04-01 (D-2014-216)	2

- 1 Intégrité des équipements
- 2 Fiabilité de l'interconnexion
- 3 Sécurité de l'interconnexion et des actifs critiques Page 2 de 4



Certificats: EC-III-15, EC-III-17, EC-III-21, EC-III-22

La Régie de l'énergie est responsable, au Québec, de l'adoption, de la surveillance et de l'application des normes de fiabilité de la NERC et de leurs annexes.

Les informations en rouge représentent les modifications apportées à la liste des normes

Normes	Version	Titre	Date d'adoption	Date de mise en vigueur	Raison
PER-002	0	Formation du personnel d'exploitation (norme inactive)			2
PER-003	1	Titres de compétences du personnel d'exploitation			2
PER-005	1	Formation du personnel d'exploitation du réseau			2
PRC-001	41.1	Coordination de la protection du réseau			2
PRC-002-NPCC	1	Surveillance des perturbations			2
PRC-004	2.1a	Analyse et atténuation des impacts d'un fonctionnement incorrect du système de protection de la production et de transport			2
PRC-005	1.1b	Entretien et essais des systèmes de protection de la production et du transport			2
PRC-006	1	Délestage en sous-fréquence automatique			2
PRC-007	θ	Harmonisation du programme de délestage en sous-fréquence des- entités avec celui de l'organisation régionale de fiabilité- (norme inactive)			2
PRC-008	0	Mise en application et documentation du programme de maintenance et d'essais de l'équipement de délestage en sous-fréquence			2
PRC-009	0	Analyse et documentation de l'efficacité du délestage en sous- fréquence à la suite d'un incident de délestage en sous-fréquence			2
PRC-010	0	Évaluation technique de la conception et de l'efficacité du programme de délestage en sous-tension			2
PRC-011	0	Maintenance et essais du système de délestage en sous-tension			2
PRC-015	0	Données et documentation sur les automatismes de réseau			2
PRC-016	0.1	Fonctionnement incorrect des automatismes de réseau			2
PRC-017	0	Maintenance et essais des automatismes de réseau			2
PRC-018	1	Installation de l'équipement de surveillance des perturbations et transmission des données sur les perturbations			2
PRC-021	1	Données sur les programmes de délestage en sous-tension			2
PRC-022	1	Efficacité du programme de délestage en sous-tension			2
PRC-023	23	Capacité de charge des relais de transport			2
TOP-001	1a	Responsabilités et autorité en matière de fiabilité			2
TOP-002	2.1b	Planification de l'exploitation en condition normale			2
TOP-003	1	Coordination des retraits planifiés			2

- 1 Intégrité des équipements
- 2 Fiabilité de l'interconnexion
- 3 Sécurité de l'interconnexion et des actifs critiques Page 3 de 4



Certificats: EC-III-15, EC-III-17, EC-III-21, EC-III-22

La Régie de l'énergie est responsable, au Québec, de l'adoption, de la surveillance et de l'application des normes de fiabilité de la NERC et de leurs annexes.

Les informations en rouge représentent les modifications apportées à la liste des normes

Normes	Version	Titre	Date d'adoption	Date de mise en vigueur	Raison
TOP-004	2	Opérations de transport	2013-10-30 (D-2013-176)	2015-04-01 (D-2014-216)	2
TOP-005	2a	Information sur la fiabilité de l'exploitation			2
TOP-006	2	Surveillance des conditions du réseau			2
TOP-007	0	Déclarations des dépassements des limites SOL et IROL	2013-10-30 (D-2013-176)	2015-04-01 (D-2014-216)	2
TOP-008	1	Interventions en cas de dépassement des limites de transit	2014-03-20 (D-2014-048)	2015-04-01 (D-2014-216)	2
TPL-001	<del>0.1</del> 4	Comportement du réseau en condition normale Critères de comportement applicables à la planification des réseaux de transport			2
TPL-002	<del>0b</del>	Comportement du réseau à la suite de la perte d'un élément unique du- système de production transport d'électricité (norme inactive)			2
TPL-003	<del>0b</del>	Comportement du réseau à la suite de la perte de deux éléments ou plus du système de production transport d'électricité (norme inactive)			2
TPL-004	<del>0a</del>	Comportement du réseau à la suite d'événements extrêmes sur le système de production transport d'électricité (norme inactive)			2
VAR-001	<del>2</del> 4	Régulation de la tension et de la puissance réactive			1, 2

- 1 Intégrité des équipements
- 2 Fiabilité de l'interconnexion
- 3 Sécurité de l'interconnexion et des actifs critiques Page 4 de 4